



Possibilités du conjoint survivant (comptes bancaires)

Par **Jacky**, le **20/06/2009** à **12:22**

Bonjour,

Lors de mon décès , mon épouse pourrat-elle se servir de nos comptes joints bancaires ainsi que de ses livrets : LDD et Livret A à son nom ?

Merci pour votre réponse . Salutations ,

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **12:36**

Bonjour,

Lors d'un décès, l'époux survivant peut se servir du compte joint. Il ne sera pas fermé.

En revanche, les livrets au nom de la personne DCD seront bloqués.

Quant aux livrets au nom de l'époux survivant, il n'y aura pas de problème, puisqu'ils sont à son nom.

Cordialement.

Par **Jacky**, le **20/06/2009** à **12:46**

Grand merci à Laure bonne journée